

Concept éolien cantonal

Des études complémentaires seront menées

Après analyse des remarques émises lors de la consultation lancée en septembre 2009 sur le Concept éolien cantonal, le Département de la gestion du territoire a décidé d'affiner le projet. Des études complémentaires seront ainsi menées sur la faune (avifaune et chauves-souris), sur le paysage et sur la capacité du réseau électrique du canton. Les premières planifications de détail pour les parcs éoliens pourraient être déposées à fin 2010.

En septembre 2009, le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire (DGT), a rendu public le Concept éolien du canton de Neuchâtel.

Le concept éolien et, partant, les six sites considérés comme appropriés pour le développement de l'énergie éolienne, ont été mis en consultation de septembre 2009 au 31 octobre 2009 auprès de l'ensemble des communes neuchâteloises, de trois offices fédéraux, de cinq cantons voisins (JU, VD, BE, FR et SO), du Conseil régional de Franche-Comté, des 13 sociétés de distribution d'électricité établies dans le canton, des six partis politiques (PSN, POP, Les Verts, UDC, Solidarités, PLRN), des deux parcs régionaux du Doubs et de Chasseral, ainsi que des associations et milieux intéressés.

Les six sites pris en considération dans le cadre de la procédure de consultation lancée en septembre 2009 sont pour rappel : Le Crêt-Meuron, La Vue-des-Alpes, La Charbonnière, La Joux-du-Plâne, Le Communal de La Sagne ainsi que La Montagne-de-Buttes. Avec ces six sites appropriés, pour un total de 50 éoliennes, le Concept éolien neuchâtelois atteint un potentiel de production annuelle d'énergie électrique de 180 GWh correspondant à 18% de la consommation d'électricité du canton.

Au terme du délai de la consultation, une soixantaine de prises de position sont parvenues au DGT. Parallèlement, les promoteurs éoliens ont été invités à présenter leurs projets les 12 octobre et 5 novembre 2009.

Etudes complémentaires attendues pour fin mars 2010

Après analyse des remarques émises lors de la consultation, le DGT a décidé d'affiner le concept éolien en procédant à des études complémentaires sur la faune (avifaune et chauves-souris), sur le paysage et sur la capacité du réseau électrique du canton.

Attendues pour la fin du mois de mars, ces réflexions complémentaires serviront à consolider et, le cas échéant, à adapter le concept éolien qui constituera ensuite l'étude de

base pour une révision de la fiche de coordination du plan directeur cantonal relative à l'énergie éolienne.

Cette fiche sera soumise à la Confédération avec l'ensemble du plan directeur cantonal dans le 2^{ème} semestre de l'année 2010. Auparavant, elle fera l'objet d'une consultation publique. Les premières planifications de détail pour les parcs éoliens pourraient ainsi être déposées à fin 2010.

Pour de plus amples renseignements :

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Dominique Bourquin, aménagiste cantonal, chef du Service de l'aménagement du territoire, tél. 032 889 67 40.

Neuchâtel, le 26 janvier 2010